



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 26 juin 2024

Délibération N°2024-27

Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité Syndical en date du 05 avril 2024

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024
- Finances**
2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
 3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER
- Directions**
4. Administration : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
 5. Biodiversité : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
 6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
 7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique
- Questions diverses**

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULTAT (Schoelcher).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – – Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMOIS(Robert).
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.
→ **Communes** : – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).
→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exerce	53
Présents	23
Procurations	07
Vote	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
10 juin 2024	



- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 05 avril 2024 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu la convocation en date du 10 juin 2024 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment, le vote du Procès-verbal in extenso de la réunion du Comité Syndical en date du 26 juin 2024,

Considérant que le quorum est atteint et le Président de séance ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la séance du Comité Syndical en date du 05 avril 2024.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte, le Procès-verbal in extenso de la réunion du Comité Syndical en date du 05 avril 2024.

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024

